



12ème Conférence bretonne de l'énergie Séance plénière

Compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2013 (à la préfecture de région, Rennes)

* * *

Présidence : Patrick STRZODA, Préfet de région, Préfet d'Ille-et-Vilaine ; Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne.

Présentations : Dominique RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat), François-Xavier DE BLIGNIERES (Chef du service aménagement durable et énergie au Conseil régional), Marc NAVEZ (Directeur DREAL), Annick BONNEVILLE (Directrice-adjointe DREAL), Gilles PETITJEAN (Directeur régional de l'ADEME), Boris BAILLY (Directeur associé ICare), Guillaume NEVEUX (Directeur associé ICare).

Ordre du jour :

- Introduction
- Evaluation du Pacte électrique breton
- Schéma régional climat air énergie - consolidation
- Schéma régional climat air énergie - mise en œuvre
 - * principes de déclinaison opérationnelle du SRCAE
 - * zoom sur le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)
- Conclusion

Introduction :

M. le Préfet de région introduit cette 12e séance plénière de la Conférence bretonne de l'énergie (CBE) en rappelant que la CBE, mise en place depuis bientôt 4 ans, est aujourd'hui l'enceinte régionale de concertation sur la transition énergétique. L'étroite collaboration entre les services de l'Etat et de la Région Bretagne, ainsi qu'avec leurs partenaires, est une constante depuis 4 ans. Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) en est un bon exemple, tout comme l'a été la collaboration ayant permis de produire, dans un esprit de consensus, la contribution de la CBE au Débat national sur la transition énergétique (DNTE) à l'occasion de la 11e CBE, le 26 juin 2013.

M. le Préfet de région indique que le SRCAE, après une phase de consultation au premier semestre 2013, entrera en vigueur à l'issue de cette 12e CBE avec la signature de l'arrêté préfectoral qui vient clore la procédure. Il y a nécessité de bien articuler l'ensemble des exercices rattachés aux thèmes de l'énergie et du climat (SRCAE, Pacte électrique, Plans climat énergie territoriaux, etc.).

M. le Préfet de région souligne l'ambition forte du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et la part active que la Bretagne souhaite prendre dans l'atteinte des objectifs nationaux. Il mentionne enfin le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, annoncé par le Premier ministre et en cours d'élaboration, qui sera un véritable pacte global adossé à de nombreux relais de croissance (énergies renouvelables, en particulier méthanisation, etc.). Outre les mesures

d'urgence annoncées par le Gouvernement, il se déclinera en deux volets : un nouveau programme agricole et agroalimentaire régional (PAAR) et un contrat de projets Etat-Region renforcé.

M. le Président du Conseil régional précise que les acteurs bretons ont d'ores et déjà initié la transition énergétique bretonne et cite 2 projets exemplaires, notamment sur le plan de la transition économique : le parc éolien de Béganne qui entrera prochainement en service et qui sera le premier parc éolien citoyen en Bretagne ; le projet de développement, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat, de fermes hydroliennes dans le Fromveur, au large de Ouessant. Sur ces 2 projets, la puissance publique doit simplifier les procédures et doit penser une nouvelle organisation territoriale de l'énergie. C'était tout l'enjeu de la table ronde organisée le lundi 4 novembre matin par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) autour des smart grids (réseaux intelligents) et c'était également au cœur de la contribution de la CBE au DNTE.

M. le Président du Conseil régional appelle désormais à amplifier la dynamique, autour des 3 objectifs majeurs du SRCAE à horizon 2020 : -17% d'émission de gaz à effet de serre (GES), -26% de consommations d'énergie, une multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable (électrique et thermique). Il souligne que la transition énergétique va de pair avec une transition économique. Ainsi, le Conseil régional prend d'ores et déjà ses responsabilités en déclinant dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), l'orientation vers la « Glaz économie », l'économie bas carbone que vise le SRCAE. Les collectivités territoriales porteuses de PCET seront un maillon essentiel de cette transition. A titre d'exemple, leur rôle dans la réussite du Plan bâtiment durable breton (PBDB) en cours d'élaboration sera central.

M. le Président du Conseil régional introduit enfin le sujet de l'évaluation du Pacte électrique en soulignant la nécessité de l'évaluation des politiques publiques. La méthodologie utilisée dans cet exercice s'avère à la fois innovante et complètement transparente ; chacun pourra ainsi vérifier les hypothèses retenues et contribuer en inscrivant les actions qu'il porte.

Evaluation du Pacte électrique breton :

L'ADEME rappelle en introduction que l'évaluation du Pacte électrique breton était un engagement du préfet de région et du président du Conseil régional. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'ADEME, et la maîtrise d'œuvre au bureau d'études ICare. La difficulté de l'exercice tient à la nature à la fois composite du Pacte électrique breton, qui couvre un champ d'actions large mêlant des actions impulsées au travers d'autres exercices et des actions propres, et évolutive, afin d'intégrer de nouveaux enjeux ou dispositifs. Lancée en janvier 2013, la mission d'évaluation visait donc à mesurer et suivre l'efficacité de ces actions multiples. La mission s'est d'abord attachée à « disséquer » le plan d'actions du Pacte électrique pour évaluer l'adéquation entre les actions mises en œuvre ou envisagées et les grands objectifs arrêtés pour chacun des trois piliers, avant d'estimer à fin 2012 l'impact du plan d'actions en économie d'énergie réelles, en puissance évitée et en émissions induites de gaz à effet de serre.

Le bureau d'études ICare rappelle les objectifs de l'évaluation et les principes méthodologiques, puis présente les premiers résultats de l'évaluation et les premiers enseignements qui peuvent être tirés (cf. diaporama).

Temps d'échanges :

M. PIQUET-PELLORCE, pour Bretagne Vivante attire l'attention sur l'imbrication des différentes énergies et la difficulté à traiter l'électricité à part. Il invite à élargir la méthode d'analyse pour l'adapter au SRCAE

→ ICare confirme que la mission consistait à la mise en place d'indicateur relatifs aux actions du seul Pacte électrique mais la méthode est reproductible (l'outil développé est ouvert et peut donc intégrer des actions relatives à d'autres énergies).

Mme LAMY, pour l'Agence locale de l'énergie de Bretagne Sud (ALOEN), demande à quelle fréquence et par qui sera alimenté l'outil d'évaluation.

→ Le suivi sera coordonné par l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) et l'outil renseigné chaque année.

Mme FEUVRIER, pour la SPPEF, évoque le sujet de l'obsolescence programmée des appareils électriques (électroménager, etc.) et demande si une mesure est prévue par le préfet et le président du Conseil régional, en particulier auprès des instances nationales et européennes.

→ D.RAMARD s'accorde totalement sur le gisement important d'économies d'énergie sur les usages spécifiques de l'électricité. Le programme Trak'O Watts mis en œuvre en 2012 l'a formellement montré, notamment pour ce qui touche à la gestion des veilles. Le lancement d'une 2e saison de Trak'O Watts est à l'étude avec l'agence locale de

l'énergie et du climat de Rennes, autour d'une vidéo (un effort de pédagogie autour des consommations d'énergie non voulues est nécessaire).

Mme IDIR, de la CRE, pose la question du rythme d'évaluation ex post du Pacte.

→ M. NEUVEUX, Icare, préconise une évaluation ex ante pluriannuelle, tandis que le suivi régulier ex post requiert un pas temps annuel.

→ M. PETITJEAN, Ademe, précise que le pas de temps du suivi reste à définir. L'outil de suivi et l'animation du groupe des pilotes d'actions du Pacte, sera coordonné par l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES - GIP Bretagne Environnement).

Mme HURUGUEN, pour le Conseil général du Finistère, estime que le premier bénéfice de l'exercice d'évaluation qui a été conduit est d'apporter une méthode d'évaluation de nos exercices ; ce sera très utile pour l'avenir, notamment pour l'évaluation de nos PCET. Il est désormais important que chacun puisse contribuer à cette matrice de façon à avoir une mobilisation la plus large possible sur le territoire.

M. MOYSAN, pour le CURC 35, demande que le Pacte électrique soit révisé, car il est obsolète. Il estime que la centrale à cycle combiné gaz (CCG) est une technologie d'un autre âge. Il regrette par ailleurs le manque de communication autour du Pacte électrique breton.

→ D. RAMARD préfère pour sa part souligner la dynamique qui existe autour du Pacte électrique (qui n'existe pas partout ailleurs) et estime que cette dynamique doit plutôt être protégée : on évalue, afin d'optimiser certaines actions, plutôt que de repartir sur un nouvel exercice, ce qui permettra d'atteindre la première marche de la transition énergétique.

M. le Président du Conseil régional interpelle le Président de la CRE M DE LADoucETTE sur les procédures parfois longues et laborieuses pour le développement des énergies renouvelables, avec l'exemple du parc éolien offshore de St-Brieuc. La CRE peut elle aider dans le « choc de simplification » qui est nécessaire ?

→ M. DE LADoucETTE répond qu'il s'agit bien d'une question qui concerne la CRE, mais également l'ensemble des services de l'Etat. Tout projet industriel prend aujourd'hui beaucoup plus de temps qu'il y a 30 ans. C'est avant tout le résultat de l'évolution de la société, qui souhaite davantage être consultée qu'auparavant. L'Allemagne se trouve confrontée à la même difficulté pour soutenir le développement des énergies renouvelables. La Commission Européenne est d'ailleurs consciente de cette difficulté. Et il existe de fortes disparités d'un pays à l'autre, ou d'une technologie à l'autre ; par exemple aujourd'hui il faut 4 ans de procédure pour une centrale au gaz, contre quasiment 10 ans pour un réseau. L'ensemble de la mécanique de lancement d'un projet est à simplifier.

Mme BOUDOU, représentant « Europe Ecologie Les Verts » au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, estime que la centrale CCG sera obsolète avant même sa mise en service et demande en outre quel impact sur le projet aura l'avis récemment rendu par l'autorité environnementale.

→ Mme BONNEVILLE répond que l'autorité environnementale a seulement demandé une étude d'impact unique, dans un souci de clarté pour le citoyen, mais cela est sans incidence sur l'opportunité de tenir débat public, question qui a été tranchée par la Commission nationale du débat public (CNDP).

M. PIQUET-PELLORCE, pour Bretagne Vivante, propose, dans un but d'accélérer les procédures, une meilleure connaissance préalable de l'environnement : disposer par exemple d'atlas de la biodiversité, etc., permettrait de gagner du temps dans la phase de lancement des projets et d'instruction des procédures.

Mme LUCAS, pour l'entreprise ALREN, souligne l'intérêt d'avoir dans le mix énergétique des énergies renouvelables qui produisent « à la demande », à l'instar de la gazéification. Ce type de production peut permettre de réduire le déséquilibre de puissance mais le contexte tarifaire est défavorable. Elle demande à la CRE, ainsi que la Bretagne l'a fait remonter dans sa contribution au DNTE un tarif d'achat pour l'ensemble des énergies renouvelables, qu'elles soient ou non déjà matures, un tarif « démonstrateur » et l'ouverture du tarif biogaz à la gazéification.

→ M. DE LADoucETTE répond qu'intégrer une base « CO2 évité » dans le tarif d'achat n'est pas chose facile. D'abord parce que le nucléaire est une énergie décarbonée et donc produire de l'énergie renouvelable en substitution du nucléaire ne produit pas de bénéfice CO2. En revanche, la CRE réfléchit à un système de tarif d'achat qui convienne à toutes les énergies renouvelables : ce pourrait être le prix de marché (qui s'effondre aujourd'hui et ne permet pas de les soutenir) ; ce pourrait être l'approche climatique citée précédemment. La Commission Européenne réfléchit à une directive pour harmoniser les politiques de soutien des énergies renouvelables. Un enjeu central est de savoir comment développer ces énergies renouvelables sans faire peser sur le consommateur un poids excessif (aujourd'hui la CSPE).

→ la CRE indique par ailleurs que la méthanisation est une filière mûre, alors que la production à partir de matière sèche est encore au stade de l'expérimentation ; il n'y a pas de réflexion pour ouvrir aujourd'hui le tarif d'achat à la gazéification mais les échanges pourront opportunément être poursuivis avec les acteurs de ces filières innovantes.

Mme LAMY, pour l'Agence locale de l'énergie de Bretagne Sud (ALOEN), souhaite apporter un éclairage sur le soutien aux énergies renouvelables via le tarif d'achat : il ne faut pas rejeter l'ensemble du mécanisme de calcul du tarif d'achat au seul motif que le photovoltaïque a posé ou pose problème. Le principe « prix de marché + prime au démarrage d'une filière » est bon.

Schéma régional climat air énergie

Le Conseil régional présente la plaquette synthétique de présentation du SRCAE et revient rapidement sur les étapes qui ont conduit, après une phase de consultation publique, à consolider le schéma et à le faire approuver par l'assemblée régionale d'abord et aujourd'hui par l'Etat.

La DREAL poursuit la présentation en rappelant les principaux scénarios « volontaristes » du schéma, en matière de réduction des consommations d'énergie, réduction des émissions de GES, qualité de l'air, etc. Le SRCAE de Bretagne 2013-2018 vise à mobiliser l'ensemble des acteurs dans la dynamique de transition vers une société bas-carbone.

Enfin, le Conseil régional et la DREAL lancent la dynamique de mise en œuvre du schéma consécutive à la signature de l'arrêté préfectoral du SRCAE et font un appel à la mobilisation. Le SRCAE constitue un document cadre avec lequel nombre de documents de planification devront être compatibles, dont les PCET des collectivités de plus de 50 000 habitants. Les territoires et tous les acteurs bretons devront être mobilisés pour atteindre les objectifs ambitieux du SRCAE. [Un questionnaire a été remis en séance à l'ensemble des participants portant sur leur implication et contribution possible dans la mise en œuvre des orientations du SRCAE].

Temps d'échanges :

Mme CRISTESCU rend compte de l'avis formulé par le CESER sur le SRCAE (annexé au présent compte-rendu).

M. LENSKY, pour le collectif des associations environnementales des côtes de Penthièvre et d'Emeraude, souhaite mettre en exergue un certain nombre d'évènements qui devraient être pris en compte pour infléchir la trajectoire du Pacte électrique (débat national sur la transition énergétique, débat public sur le projet éolien offshore en baie de Saint-Brieuc, rapport de la cour des comptes sur la politique en faveur des énergies renouvelables, etc.). Il interpelle notamment l'assistance sur le coût de la transition énergétique et la nécessité qu'elle se fasse à coût constant pour le consommateur.

M. LE NORMAND, pour la Fédération régionale du bâtiment, salue l'ambition forte de la Région et de l'Etat dans ce document. Toutefois, passer de 8 000 logements rénovés/an aujourd'hui à 25 000 logements rénovés/an (objectif PREH), voire 45 000 (objectif SRCAE) va nécessiter des financements complémentaires.

Mme FEUVRIER, pour la SPPEF, évoque un problème de transparence des porteurs de projets éoliens sur les données de production. Sur 2 exemples de parcs en Ille-et-Vilaine, les données annoncées par les producteurs ne correspondent pas à ce qui est constaté sur le terrain ou référencé sur des sites internet. En outre, l'impact paysager des parcs éoliens n'est pas suffisamment pris en compte. Un « pacte de confiance » avec les producteurs est nécessaire.

M. RENÉ, pour la Chambre régionale d'agriculture, insiste sur l'idée que le SRCAE doit s'appuyer sur des programmes d'action existants, à l'image du Plan de performance énergétique (PPE) pour les bâtiments d'élevage. L'agriculture bretonne est en période transitoire, or les financements ne sont pas pérennes. La CRAB demande des signes forts.

→ D.RAMARD répond que sur le plan agricole, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, et en particulier son volet PAAR, pourraient aider à mettre en œuvre les orientations du SRCAE. La mobilisation aux côtés de l'Etat et de la Région est nécessaire.

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) avait demandé une orientation spécifique pour la forêt (filiale vertueuse, puits de carbone, etc.).

→ D.RAMARD convient que toutes les contributions faites au cours de la consultation n'aient pas été reprises intégralement, et que certains contributeurs puissent ne pas s'y retrouver, mais toutes alimenteront la suite des travaux ; il existe en effet des intérêts divergents et certains objectifs sont contradictoires avec d'autres (ex : le développement de l'hydroélectricité et la continuité écologique des cours d'eau). Du reste, une orientation sur la sylviculture a bien été ajoutée. Le SRCAE ne s'arrête pas à sa signature, il s'agit d'un jalon important mais c'est un exercice vivant.

Zoom sur le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) :

La DREAL présente les grandes lignes du Plan de rénovation énergétique de l'habitat, qui est entré en phase opérationnelle avec le lancement de la campagne nationale autour du guichet unique de la rénovation énergétique, et de son réseau de proximité.

Conclusion :

M. le Préfet conclut la séance en signant l'arrêté validant le Schéma régional 2013-2018 du climat, de l'air et de l'énergie pour la Bretagne.